Mairie de la Garde — **Arrondissement de Toulon**

N° 21

Guiol
Jean Jacques Louis

Genoe
Marie Lucie

Du vingt neuf octobre mil huit cent quarante, à neuf heures du matin.

ACTES DE MARIAGE de Jean Jacques Louis Guiol âgé de vingt sept ans, né à la Garde département du Var le Dix du mois de mai mil huit cent trente, profession de cultivateur, domicilié à la Garde département du Var fils majeur de Jean Louis Guiol profession de cultivateur domicilié à la Garde département du Var et de Rose Bagnoux sa Épouse, et tous deux présents et consentants d'une part.

Et de Marie Lucie Genoe sans profession âgée de vingt sept ans, née à la Garde département du Var le sept du mois de février mil huit cent trente, domiciliée à la Garde département du Var fille majeure de Alexandre Genoe profession de menuisier domicilié à la Garde département du Var et de Marie Bernard sa épouse présents et consentants d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° les publications de mariage faites par nous officier public de l'état civil de la Ville de Toulon Var, et par notre adjoint les dimanches dix huit et vingt cinq du mois d'octobre courant.

2° Actes de naissance de Jean Louis & Genoe

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un Marie Lucie Genoe et l'autre Jean Jacques Louis Guiol

En présence de Simon Wittertheim domicilié à la Garde département du Var âgé de Cinquante huit ans, profession d'armurier menuisier non parent ni allié des époux.

De Jean Jacques Théodore Guiol domicilié à la Garde département du Var âgé de vingt neuf ans, profession de cultivateur non parent ni allié des époux.

De Jean Joseph Antoine Sallet domicilié à la Garde département du Var âgé de Cinquante ans, profession de propriétaire et marguillier d'église non parent ni allié des époux.

Et de Jean François Camille Montoux domicilié à la Garde département du Var âgé de trente deux ans, profession d'employé non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Jean François Les Magnes adjoint à la mairie de la Garde, officier de l'état civil faisant fonctions d'Officier public de l'État-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les Époux, les parents, et les autres comparants non sachant écrire.

Guiol Genoe Guiol Sallet
Wittertheim Montoux Magnes

Pour copie

La présente copie a été délivrée par nous soussigné, Maire de la Commune de la Garde, chevalier de l'ordre d'Isabelle la Catholique, officier de l'état civil de la Commune de la Garde, pour tout usage que de droit.

Toulon, le 5 Novembre 1880.

Magnes

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

N° 26.

David
Joseph Clair
et
Mattieu
Obérée Genevieve

Du seize novembre an mil huit cent quarante, à Cinq heures du soir.

Acte de mariage de Joseph Clair David, âgé de vingt trois ans, né à la Garde, département du Var, le vingt trois du mois d'avril mil huit cent quarante, profession de cultivateur domicilié à la Garde département du Var fils majeur de Jean David profession de cultivateur domicilié à la Garde département du Var et de Marie Bernard profession de cultivateur domicilié à la Garde département du Var et de Marie Louise Bodrefroy ici présents et consentants d'autre part.

Et de Obérée Genevieve Mathieu, ménagère, âgée de vingt deux ans, née à Toulon département du Var le dix neuf du mois d'avril mil huit cent dix huit, domiciliée à la Garde département du Var fille majeure de Jean François Mathieu profession de cultivateur domicilié à la Garde département du Var et de Marie Louise Bodrefroy ici présents et consentants d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° les publications de mariage faites par nous dans les dimanches premier et huit du mois de novembre courant.

2° Actes de naissance et de décès dans Dalès et environs et tout cela en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du code civil, sur le mariage concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un Obérée Genevieve Mathieu et l'autre Joseph Clair David

En présence de Simon Simon Wittertheim domicilié à la Garde département du Var agé de Cinquante huit ans profession d'armurier menuisier, non parent ni allié des époux.

De Simon Maur Balthazar Bernard domicilié à la Garde département du Var agé de Cinquante ans, garde champêtre non parent ni allié des époux.

De Simon Honoré Gaudon domicilié à la Garde département du Var agé de quarante trois ans profession de tonnelier non parent ni allié des époux.

Et de Simon Alexandre Jérôme Bonnard domicilié à la Garde département du Var agé de vingt sept ans profession de Boulanger non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Laurent Augustin Agassi maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdits parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les Époux et les témoins, et les autres comparants ont déclaré ne savoir écrire.

Joseph David
Wittertheim Gaudon
Bonnard Genoe Agassi